



MIEUX UTILISER L'ARGENT DE L'IMPÔT, ÉVALUER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Projet de loi
de finances
pour 2009



Le contrôle du bon emploi des deniers publics par les administrations constitue le cœur même de la mission d'évaluation des politiques publiques assurée par le Parlement et récemment consacrée par la Constitution. Les thèmes retenus cette année – de la performance des universités au régime fiscal de l'investissement locatif, en passant par la politique de tarification de la SNCF ou la pertinence des exonérations sociales – témoignent que les préoccupations quotidiennes des Français tout aussi bien que les grands équilibres macro-économiques sont inclus dans le champ de cette mission conduite par les députés.



Une réunion de la
Commission des finances

EXONÉRATIONS SOCIALES 50 MILLIARDS, POUR QUOI FAIRE ?

Notre système de prélèvements obligatoires ne comporte pas moins de 72 cas d'exonération de contributions ou de cotisations sociales. Totalisant un montant de 50 milliards d'euros d'allègements, compensés dans la plupart des cas par le budget de l'État, ces « niches sociales » ne voient que trop rarement leur adéquation aux objectifs finaux – notamment le soutien à l'emploi – vérifiée par l'exécutif. C'est pourquoi la Commission des affaires sociales et la Commission des finances ont chargé Gérard Bapt et Yves Bur de passer au crible l'ensemble de ces dispositifs. À partir d'un diagnostic précis, qui a permis de confirmer l'absence quasi totale d'évaluation de la part de l'administration, ils avancent la nécessité d'une révision générale de ces politiques aux résultats souvent peu concluants. Ils appellent notamment à un réexamen complet des exonérations dites « ciblées ». L'étude énonce également plusieurs propositions détaillées de réforme des dispositifs les plus coûteux, avec pour

chacun d'eux, une évaluation des économies qui pourraient être réalisées. Ainsi, le rapport souligne qu'un recentrage des exonérations de charges salariales sur les rémunérations les plus modestes (de 1,4 à 1,6 fois le SMIC) permettrait à lui seul un gain annuel de 6 milliards d'euros par an, tandis que la limitation de ces mêmes exonérations aux mille premiers emplois par entreprise économiserait 4 milliards. **Dans le même esprit, il préconise une taxe à taux bas (5%) sur les 41 milliards d'avantages extra-salariaux aujourd'hui exonérés, tels que l'épargne salariale ou les « parachutes dorés »,** pour favoriser une plus grande justice de notre système de prélèvements. Plusieurs de ces propositions ont d'ores et déjà été suivies d'effet, comme par exemple le conditionnement des allègements généraux à l'ouverture d'une négociation sur les salaires ou l'instauration d'une contribution « forfait social » sur certaines rémunérations exclues de l'assiette des cotisations.



Gérard Bapt et Yves Bur,
Président et rapporteur de la
mission d'information sur les
exonérations de cotisations
sociales





UNIVERSITÉS : LA CULTURE DE L'ÉQUITÉ ET DE LA PERFORMANCE

Depuis sa création, la Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) suit avec une attention particulière le secteur des universités, en raison naturellement de l'importance des masses budgétaires en jeu – plus de 25 milliards d'euros – mais aussi du caractère stratégique de l'enseignement supérieur pour la compétitivité future de notre pays. L'étude d'Alain Claeys et de Laurent Hénart rendue publique le 25 juin 2008 – « Un nouveau contrat pour les universités » – s'inscrit ainsi dans la continuité des deux rapports déjà publiés par la MEC sur le sujet, mais en s'attachant cette fois plus particulièrement à faire émerger une politique optimisée de répartition des moyens existants entre les différents établissements universitaires. Au travers de ses quinze propositions, le rapport définit plusieurs critères opérationnels d'affectation des crédits, au premier rang desquels **les auteurs n'hésitent pas à faire figurer, à côté de la transparence et de l'équité territoriale, des indicateurs plus dynamiques et incitatifs, tels que l'encouragement à la performance** et le « raisonnement à coût complet ». Lors des débats d'automne sur le projet de loi de finances, la MEC a pu se féliciter de ce que le Gouver-

nement avait, sans attendre, appliqué au plus près cette recommandation novatrice, en répartissant pour la première fois une part significative des moyens – plus de 12% des dotations – en fonction du critère de performance proposé par les rapporteurs.



Alain Claeys et Laurent Hénart, rapporteurs de la MEC sur l'allocation des moyens des universités

Michel Piron,
membre de la Commission
des affaires économiques



INVESTISSEMENT LOCATIF : CONSTRUIRE LÀ OÙ LES FRANÇAIS EN ONT BESOIN

Depuis quinze ans, les dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement locatif (actuellement régimes « Robien » et « Borloo ») ont contribué à soutenir l'offre de logements et à favoriser la modération des loyers. Néanmoins, le manque à gagner qu'ils représentent pour l'État – près de 600 millions d'euros par an – suppose qu'ils soient adaptés à la réalité du marché pour ne pas dériver vers des effets d'aubaine fiscale. C'est pourquoi la Commission des finances et la Commission des affaires économiques ont chargé François Scellier et Jean-Yves Le Bouillonnet de dresser un bilan dynamique de ces dispositifs. Les rapporteurs se sont accordés sur un diagnostic partagé et des propositions communes. Côté diagnostic, il ressort que certaines régions connais-

sent un excédent patent de logements locatifs, alors que d'autres zones, notamment certaines villes moyennes, demeurent sous-équipées. À l'heure où ces déséquilibres s'aggravent, **les rapporteurs préconisent une stratégie différenciée selon les territoires**, chaque DDE étant chargée de procéder à une évaluation de son marché local, évaluation sur la base de laquelle l'État délivrera – ou non – un agrément aux projets de construction. Parallèlement, le rapport prône la substitution d'une simple réduction d'impôt au système actuel d'amortissement. Ne faisant plus dépendre le gain fiscal du taux marginal d'imposition, une telle substitution irait dans le sens d'une plus grande justice fiscale, favorisant notamment les classes moyennes.

ZOOM

SNCF : POUR DES TARIFS PLUS SIMPLES

Depuis 1996, la SNCF a mis en œuvre une « gestion optimisée des tarifs » afin d'améliorer, grâce à une gamme de prix élargie, le remplissage de ses trains. Le rapporteur spécial du budget des transports terrestres, Hervé Mariton, soucieux de répondre à l'inquiétude des consommateurs quant à la complexité qui en résulte pour les usagers, a dressé un bilan complet de cette pratique. Relevant qu'un système qui contribue à un meilleur financement du train pour tous « ne saurait être condamné en tant que tel », le rapport souligne néanmoins la double nécessité « d'une modernisation de la tarification » et « d'une meilleure compréhension par le public ». En conséquence, le rapporteur propose, parmi plusieurs mesures, l'affichage sur chaque billet du « tarif médian », grâce auquel « le consommateur pourra savoir s'il se place dans les 50% de population payant le moins cher ou les 50% payant le plus ».

